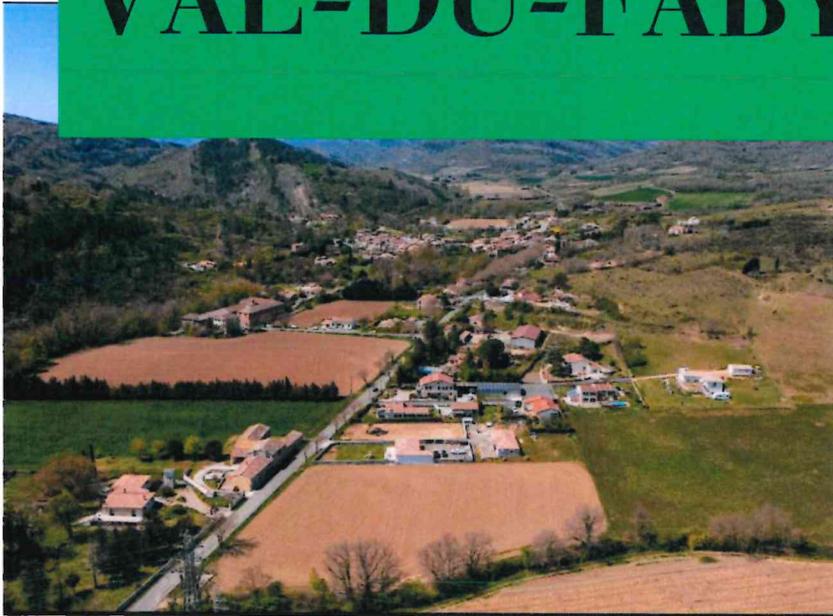


Bienvenue à VAL-DU-FABRY



Villages
de
Fa
et Rouvenac

Hameaux
de
Galié,
Ramounichoux
et Sauzils

**Toutes les informations
à connaître**

Notre Commune

Le Conseil Municipal et les agents vous souhaitent la bienvenue et seront ravis de faire votre connaissance.

La Commune de VAL-DU-FABRY existe depuis 2019, elle résulte de la fusion de Fa et Rouvenac. Elle comporte 3 hameaux Galié, Sauzils et Ramounichoux.

Nous comptons 594 habitants au 1er janvier 2024.

La commune dépend de la Communauté des Communes des Pyrénées Audoises (CCPA), nous faisons partie du Canton de Quillan. Notre arrondissement est celui de Limoux, ville qui accueille notre sous-préfecture.

Nous avons la chance d'avoir un tissu associatif très riche que vous nous encourageons à découvrir.

Gestion des déchets

• Ordures ménagères

Gérée par la CCPA

arrivée et départ à déclarer par mail

reom@pyreneesaudois.fr 04 68 20 26 26

La facture N'EST PAS intégrée à votre taxe foncière.

Facturation au semestre et passage 1/sem.

• Encombrants

Géré par la CCPA

Dates de passage affichées en mairie et sur le site internet

Dépôt de la fiche de demande 1 semaine avant la date de

passage.

• Composteurs collectifs

Sur Fa : parking du tri sélectif

Sur Rouvenac : à côté du tri sélectif (angle de la Rue de la Mairie) + chemin de Mouillet

• Bornes de tri sélectif

Sur Fa : parking du tri en tournant à droite du pont + rue de l'usine (pla de fa)

Sur Rouvenac : en venant de Fa à l'angle de la Rue de la Mairie avec l'avenue de Couiza

Hameaux :

- à Sauzils : rue des sitelles
- à Ramounichoux : rue du lavoir



Régie de l'eau

Gérée par la Commune - Facturation annuelle

Arrivée et départ à déclarer par mail ou en mairie

Signature d'un contrat d'eau qui vous engage tant qu'il n'est pas résilié

Venir avec :

- Si locataire : le bail et l'index du compteur d'eau au jour d'entrée
- Si propriétaire : l'attestation de vente du notaire sur 2 pages sans le prix et l'index du compteur d'eau au jour d'achat



Pensez à faire le tri sélectif !



• Déchetteries

Déchetterie de Quillan : 04 68 20 03 81

Juillet/Août :

- Le lundi et samedi de 7h à 12h
- Du mardi au vendredi de 7h à 14h30

Le reste de l'année :

- Mardi au vendredi : 8h-12h et 14h-17h30
- Lundi et samedi : 10h-12h et 14h-17h

Déchetterie de Chalabre : 04 30 27 50 14

Juillet/Août :

- Mardi au vendredi de 8h à 13h30
- Samedi de 8h à 12h

Le reste de l'année :

- mardi 13h-16h30
- mercredi, jeudi et vendredi 9h30-12h30 et 13h-16h30
- samedi 9h30-12h30



Déclaration de changement d'adresse

Déclarer votre changement d'adresse sur la plateforme dédiée du service public et changez vos coordonnées à plusieurs organismes privés et publics en quelques clics (la mairie n'est pas concernée) <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>



PPRI - PCS - Inondations

La version consultable du Plan Communal de Sauvegarde (DICRIM) est à retrouver en mairie avec les consignes en cas de danger.

Zone inondable importante sur la commune consultable en mairie et sur le site internet de la Préfecture de l'Aude.

Inscription sur les listes électorales

Pour vous inscrire sur la liste électorale de la commune, vous devez remplir le formulaire disponible en mairie.



Faisons tous un effort pour vivre ensemble

STOP AUX NUISANCES SONORES

Téléalerte

Gérée par la Commune.
Utile lors des inondations ou des coupures d'eau.
Formulaire à remplir et signer en mairie et à ramener pour être prévenus en cas de situation inhabituelle.



Chiens

Tenir vos chiens en laisse et ramasser leurs déjections pour le respect de tous.



**TRAVAUX ET JARDINAGE
NON PROFESSIONNELS**

INT. et EXT.

Autorisés :

Les jours ouvrables
de 8h30 à 19h30

Les samedis

de 9h à 12h et de 14h à 19h

Les dimanches et jours fériés
de 10h à 12h et de 15h à 18h



Aucun bruit particulier ne doit dans sa durée, sa répétition ou son intensité porter atteinte à la tranquillité du voisinage, ou à la santé de l'homme.

ANIMAUX
Attention aux bruits de nuit
comme de jour



Arrêté Préfectoral
n°ARS-DD11-2024-016
du 12 avril 2024
relatif à la lutte contre les
nuisances sonores dans le
département de l'Aude

Moyens d'informations



La mairie met à votre disposition plusieurs moyens de s'informer :

- Le site tenu et alimenté régulièrement par les élus
<https://commune-valdufaby.fr/>
- Illiwap (application mobile gratuite) : Mairie de VAL-du-FABY
- Groupe Facebook : Commune du VAL-du-FABY
- Journal municipal édité en janvier



Contacts utiles

Mairie de Fa - Secrétariat

29 AV. DE LA REPUBLIQUE FA 11260 VAL-DU-FABY

email : valdufaby@gmail.com

Tel : 04 68 74 16 44

Horaires :

Lundi de 13h à 18h

Mardi de 13h à 17h30

Jeudi de 8h à 12h00 et de 13h à 17h30

Vendredi de 8h00 à 12h00

M. le Maire reçoit sur RDV chaque jeudi de 8h00 à 12h00

Mairie de Rouvenac

23 AV. DE COUIZA ROUVENAC 11260 VAL-DU-FABY

Tel : 04 68 74 11 68

Mercredi de 9h00 à 12h00 (présence de la secrétaire de mairie)

Vendredi de 9h00 à 12h00 (permanence assurée par un élu)

M. le Maire reçoit sur RDV chaque mercredi de 9h30 à 12h30

Services Techniques

email : technique.valdufaby@gmail.com

L'école Simone Veil

5 CH. DE LA DÉCOUVERTE FA 11260 VAL-DU-FABY

email : Ce.0110276r@ac-montpellier.fr

Tel : 04 68 74 23 84

Bibliothèque communale

23 AV. DE COUIZA ROUVENAC 11260 VDF

Communauté de Communes des Pyrénées Audoises

1 AV. FRANÇOIS MITTERRAND 11500 QUILLAN

email : accueil@pyreneesaudois.fr

Tél : 04 68 20 00 10